



Procès Verbal AG Extraordinaire du 31/05/2024 - 18h40

Présent(e)s : Comité de Direction, adhérents majeurs (66 présents et 34 procurations), Mairie de Castries représentée par Monsieur Jérôme CABROL, adjoint au maire à la vie associative et aux sports.

Lieu : au Club House du TPCC à Castries, domaine de Fondespierre

OBJET DE L'AG EXTRAORDINAIRE : PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉNOVATION DES TERRES BATTUES ET CONSTRUCTION DE DEUX TERRAINS DE PADELS - SOUMISSION AU VOTE DU PROJET AUX ADHÉRENTS

INTRODUCTION :

Le président précise que l'AGE convoquée pour 18h30 ce jour n'a pas pu se dérouler car le nombre de présents ou représentés était inférieur à 50 % des adhérents majeurs. Une deuxième AGE a donc été organisée pour ce même jour à 18h40 qui se déroule valablement avec 100 adhérents présents ou représentés.

PROJET TERRES BATTUES – PRÉSENTATION DISPONIBLE SUR DEMANDE

- ◆ Le Président présente le projet de rénovation des terrains en terre battue et le calendrier de réalisation
- ◆ Choix du constructeur : Tennis du midi (terrains sans arrosage, avec lignes incrustées et longévité > 15 ans).

TERRAINS DE PADEL SUPPLÉMENTAIRES - PRÉSENTATION DISPONIBLE SUR DEMANDE

- ◆ Le Président présente le projet de construction de deux terrains de Padel supplémentaires et le calendrier de réalisation
- ◆ Choix du constructeur : Tennis du midi et Eiffage pour la préparation du terrain.

FINANCEMENT - PRÉSENTATION DISPONIBLE SUR DEMANDE

- ◆ Le Président présente le financement et le Business Plan (prudent quant aux hypothèses retenues)
 - Subvention de la mairie à hauteur de 20 k€
 - Crédit Agricole prêteur à hauteur de 240 K€ sur une durée de 10 ans (2 537,87 €/mois)
 - Subventions (Ligue de Tennis et Région) en demande
 - Une partie en fond propre pour 36 456 €
 - Ressources issues de la location des terrains de padel et de l'augmentation de la fréquentation (plus de 4000 €/mois)

QUESTIONS

- ◆ Quel niveau de garantie est-il demandé par la banque ?
 - Réponse : lors de la contractualisation du prêt le Club souscrit une garantie auprès de la CAMCA, organisme de caution du Crédit Agricole (coût de 1 440 €)
- ◆ Qu'est-il prévu pour pallier les nuisances sonores du padel pour ceux qui joueront sur les terres battues ?
 - Réponse : Pour l'instant ce sujet n'a pas été traité mais comme expliqué précédemment, compte tenu des fonds propres conservés nous aurons les capacité financière s'il est utile de financer un dispositif tel une haie. Sachant qu'une haie peut poser d'autres problèmes au niveau des balles. Sujet à voir donc dans un deuxième temps en fonction de l'usage.

VOTE

- ◆ Le président procède au vote par les adhérents du projet
- ◆ Le projet est adopté à l'unanimité soit :
 - Abstention : 0
 - Défavorable : 0
 - Favorables : 100 (dont 34 votes par procuration)